

ORIGINE DU CLASSEMENT

A l'origine, un handicap fut créé afin d'équilibrer dans les différentes épreuves organisées les chances des compétiteurs les uns par rapport aux autres, compte tenu des divers niveaux de chacun. La base de ce handicap fut appelée niveau 0.

La hiérarchie des différents niveaux de jeu, et l'application qu'il en résultait, était la suivante :

dans une rencontre contre un joueur de niveau 0 :

- le joueur de niveau 1/6 partait avec 1 point de bonification 1 jeu sur 6, c'est-à-dire qu'il démarrait le jeu en question avec un score de 15/0 en sa faveur, et cela était répété tous les 6 jeux ;
- le joueur de niveau 2/6 partait toujours avec 1 point de bonification, mais 2 jeux sur 6 ;
- le joueur de niveau 3/6, 3 jeux sur 6 ;
- le joueur de niveau 15 débutait tous les jeux avec un score de 15/0 en sa faveur. Le niveau 15 marquait la fin d'une série de handicap.

Pour la suite de ces handicaps, le fonctionnement était le suivant :

- le joueur de niveau 15/1 partait avec 2 points de bonification 1 jeu sur 6, soit un score de 30/0 en sa faveur et 5 jeux sur 6 avec un seul point de bonification, soit un score de 15/0, et cela répété tous les 6 jeux ;
- le joueur de niveau 15/2 partait avec 2 points de bonification 2 jeux sur 6, score de 30/0 en sa faveur et 4 jeux sur 6 avec un seul point, score de 15/0 ;
- ainsi de suite pour les niveaux 15/3, 15/4, 15/5 ;
- le joueur de niveau 30 recevait 2 points de bonification, score de 30/0 en sa faveur, 6 jeux sur 6, c'est-à-dire à tous les jeux du set.

Pour les niveaux de jeu négatifs, le même principe était appliqué, mais avec une pénalisation au lieu d'une bonification.

Aussi, toujours dans le cas d'une rencontre avec un joueur 0,

- le joueur -2/6 partait avec 1 point de pénalité, 2 jeux sur 6, soit un score de -15/0 en sa défaveur ;
- le joueur -4/6 : 1 point de pénalité, 4 jeux sur 6 ;
- le joueur -15 : 1 point de pénalité 6 jeux sur 6, soit tous les jeux du set sur un score de -15/0.

Alain Couronne

Président de la Commission fédérale de classement

● LE CLASSEMENT FRANÇAIS

Le classement officiel de la F.F.T. est établi tous les ans, à l'issue de l'année sportive, d'après les résultats de toutes les compétitions, individuelles et par équipes, homologuées par la F.F.T., des catégories 11 ans et plus. Ces compétitions homologuées par la F.F.T. ne sont ouvertes qu'aux joueuses et joueurs titulaires d'une licence F.F.T.,

et donc membres d'un club affilié. L'année sportive couvre 12 mois, de début octobre à fin septembre ; elle porte le millésime de ses 9 derniers mois.

Classement de Première Série

Le Classement de la Première Série, regroupant les meilleurs joueuses et joueurs français, est arrêté, à l'issue de l'année sportive, par le Bureau Fédéral, sur proposition de la Commission Fédérale de Classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs concernés.

Classement des Deuxième, Troisième et Quatrième Séries

Les différents paramètres utilisés pour l'établissement du classement (barèmes, normes, pyramide) sont fixés chaque année par le Bureau Fédéral, sur proposition de la Commission Fédérale de Classement.

Le classement de simple est calculé à partir des états de résultats établis sur les imprimés fédéraux par les juges-arbitres des compétitions homologuées. Le club organisateur d'une épreuve est responsable du respect du délai de transmission de ses états de résultats, le juge-arbitre de l'exactitude et de la qualité de transcription des résultats portés.

Attention ! Pensez, tout au long de l'année sportive, à indiquer tous vos résultats sur une "feuille de résultats" ; sa présentation vous sera demandée si, à la fin de l'année, vous souhaitez contester votre classement, notamment en cas de résultats non enregistrés.

LE CLASSEMENT DE DOUBLE

Le Bureau fédéral, sur proposition de la Commission fédérale de classement, a décidé de supprimer le calcul de classement de double et de revenir, à l'issue de l'année sportive 2001, à un classement de double identique au classement de simple (à l'exception des joueurs ayant un classement de double négatif).

🌐 LE CLASSEMENT INTERNATIONAL

Classement A.T.P.

Le classement A.T.P. est calculé et publié toutes les semaines.

Depuis janvier 2000, l'ATP Tour a mis en oeuvre un système simplifié de calcul de son classement appelé le "Champions Race". Le joueur qui gagne le plus de points est déclaré Numéro 1 mondial à la fin de la saison. Ce système se base sur 18 épreuves : les 4 tournois du Grand Chelem, les 9 Tennis Masters Series et les 5 meilleurs résultats obtenus parmi 60 autres tournois, les International Series.

Pour rappel, dans l'ancienne "formule", le classement ATP Tour résultait du cumul, pour chaque joueur, des quatorze meilleurs résultats enregistrés au cours des 52 semaines précédentes. Les bons résultats enregistrés par un joueur dans un tournoi "bonifiaient" son classement au cours des 52 semaines suivantes ... et son classement pouvait chuter lors de son 53ème semaine, où il perdait les points de ce tournoi.

En marge du classement A.T.P., la Fédération Internationale de Tennis décerne tous les ans le titre de champion du monde.

Classement W.T.A.

Le classement W.T.A. est calculé et publié toutes les semaines. A l'occasion de chacun des tournois comptant pour ce classement, chaque joueuse marque des points, en fonction de l'importance du tournoi, du nombre de victoires enregistrées et des classements des adversaires battues (points bonus).

Le classement W.T.A. résulte de la somme des points gagnés par chaque joueuse dans les tournois des 52 semaines précédentes. Les bons résultats enregistrés par une joueuse dans un tournoi vont donc bonifier son classement au cours des 52 semaines suivantes...et son classement chutera lors de la 53ème semaine, où elle perdra les points de ce tournoi.

En marge du classement W.T.A., la Fédération Internationale de Tennis décerne tous les ans le titre de Championne du Monde.

CLASSEMENTS I.T.F. ET E.T.A.

Le classement de la Fédération Internationale de Tennis est calculé et publié tous les lundis. Il concerne la seule catégorie d'âge des 18 Ans et moins.

Le classement de l'Association Européenne de Tennis est calculé et publié deux fois par an. Il concerne les catégories d'âge des 14 Ans et moins et des 16 Ans et moins.